https://ugtg.org/spip.php?article1974



Communiqué de l'UGTG à propos de la convocation des avocats ARISTIDE et TACITA à



Paris

- La Centrale UGTG -Date de mise en lignejeudi 30 mai 2013

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

Copyright © UGTG.org Page 1/2

Ce Mercredi 22 Mai 2013, Sarah AISTIDE et Patrice TACTA sont convoqués devant le tribunal correctionnel à Paris.

Rappel des faits : Alors qu'ils travaillent sur des dossiers, les deux avocats découvrent qu'ils sont sur écoute téléphonique. Ils portent alors « plainte contre X » pour « violation du secret professionnel, atteinte au principe de la libre défense et à la confidentialité entre un avocat et son client ».

En France, ces dérives auraient été fermement dénoncées par la Chancellerie et les coupables lourdement sanctionnés comme dans l'affaire des écoutes illégales réalisées par l'Elysée entre 1983 et 1986.

En Guadeloupe, visiblement, les choses sont différentes car ce sont les avocats victimes des écoutes illégales qui sont mis en examen pour les délits de diffamation envers un magistrat et de violation du secret professionnel.

Nous sommes bien dans une colonie, l'Etat réprime donc toutes celles et tous ceux qui osent s'opposer au mépris, à la négation, à l'exploitation, à la répression et à la discrimination dont nous sommes, nous travailleurs et peuple de Guadeloupe, victimes dans notre propre pays.

L'UGTG salue le courage, l'engagement et la détermination de Maîtres Sarah ARISTIDE et Patrice TACITA qui ont osé porter plainte pour défendre les libertés fondamentales et singulièrement les droits de la défense.

L'UGTG apporte son soutien aux avocats militants, Fanm é Nonm vèwtikal, qui luttent avec conviction, audace et engagement kont tout pwofitasyon.

Kenbé rèd frè, kenbé rèd suwtou pa moli, kenbé rèd suwtou pa pléré, kenbé rèd suwtou pa tranblé douvan misyé la ka kenbé fwèt la !

JOU NOU KÉ MÉTÉ A JOUNOU PÉKÉ VWÈ JOU!

Le Secrétaire Général

Elie DOMOTA

Lapwent 21 mé 2013

Copyright © UGTG.org Page 2/2